Getty Images

Le défi du prix juste : **comment fixer un prix équitable ?**

Un prix d'achat équitable dans les filières agricoles est une des promesses du commerce équitable. Mais comment établir ce prix ? Comment assurer un revenu décent aux producteur·ices tout en tenant compte des coûts de production, des réalités du marché et des modes de production durables ? Cet article analyse différentes méthodes de fixation des prix équitables, en évaluant leurs limites et avantages.

Dans le commerce équitable, le système de fixation des prix repose sur deux approches principales : un prix minimum garanti défini par un label tiers, ou un prix établi au cas par cas dans chaque partenariat commercial entre les producteur·ices et les acheteurs.

Dans les systèmes organisés par les labels Fairtrade International et le Symbole des Producteurs Paysans (SPP), c'est le label qui définit un prix minimum par type de produit et par zone géographique. Le label concerte les parties prenantes (entreprises, groupements de producteur·ices, expert·es extérieur·es) pour collecter les sources d'information et calculer le prix minimum. Ces prix sont mis à jour tous les 3 à 5 ans pour suivre les évolutions des différents coûts, comme ceux de l'énergie.

Les prix d'achat effectivement pratiqués doivent toujours être supérieurs ou égaux à ce prix minimum. Tout acheteur peut consulter sur le site de Fairtrade.net le tableau des différents prix. Des niveaux minimums de prime de commerce équitable y sont également présentés. Ce système permet de contrôler facilement si les pratiques d'achat sont conformes. Il permet également de sortir la question du prix minimum du rapport de force entre vendeur et acheteur en la confiant à un tiers.

L'inconvénient est que ce système peut manquer d'agilité : définir des prix minimums sur toutes les matières agricoles, en particulier les productions de petits volumes, ou avec des spécificités ou typicités marquées, est lourd et coûteux. De plus, cette méthode ne permet pas d'actualiser les prix minimums rapidement. Dans les périodes d'inflation qui affectent les coûts de production, cette rigidité peut être un handicap. Pour dépasser cette contrainte, SPP a développé une procédure simplifiée permettant de revoir les prix minimums à échéance plus rapide.

MÊME SI DES MÉCANISMES EXISTENT POUR GARANTIR UN PRIX JUSTE AUX PRODUCTEUR·ICES, LE COMMERCE ÉQUITABLE NE PEUT S'AFFRANCHIR TOTALEMENT DES FLUCTUATIONS DU MARCHÉ MONDIAL.

Des systèmes de prix adaptés aux partenariats

Les labels Fair For Life, Biopartenaire ou WFTO ne définissent pas de prix minimum "a priori", mais contrôlent, via les audits, qu'un prix minimum, objectivé par une analyse de coûts de production, a bien été défini dans chaque partenariat de commerce équitable et qu'il est bien respecté dans les prix pratiqués. Dans ce système, il y a autant de prix minimums que de partenariats de commerce équitable. L'analyse des coûts de production peut être réalisée en interne des organisations, avec des accompagnements externes, ou utiliser des références existantes. Dans ce cadre, les prix minimums établis par Fairtrade ou SPP peuvent servir de point de référence.

Concilier justice, accessibilité et réalités des marchés

Pour autant, les organisations de producteur·ices et les entreprises engagées en commerce équitable ne peuvent pas complètement s'affranchir des prix du marché. Lors des flambées du café et du cacao en 2024, les niveaux de prix ont parfois dû s'ajuster à ces hausses spéculatives pour éviter de fragiliser l'attractivité des coopératives, même si cela ne correspond pas à des hausses de coûts de production.

À l'inverse, en période de baisse des prix, le prix du commerce équitable va se maintenir au-dessus des coûts de production et jouer son rôle de "filet de sécurité" économique pour les producteur·ices. Mais cette situation met sous tension les entreprises, rendant les produits équitables moins compétitifs face aux produits conventionnels. Il s'agit donc d'un ajustement permanent pour trouver un équilibre. Si le dispositif n'est pas parfait, la recherche de solutions concertées entre producteur·ices et acheteurs liés par des contrats de longue durée fait une réelle différence avec les relations commerciales classiques.

Le prix d'une agriculture durable et responsable

L'analyse des coûts de production durables renvoie à un travail méthodologique important pour évaluer les différents postes de charges : charges courantes (intrants, énergie), travail (familial et salarié), équipements (matériel, bâtiments, foncier). Ces charges ne sont évidemment pas les mêmes pour une production conventionnelle et une production en agriculture biologique ou en agroforesterie : intrants, temps de travail et rendements sont différents.

Peu de références existent pour la production en bio ou en agroforesterie, en particulier dans les pays du Sud, et les coopératives et leurs partenaires en commerce équitable peuvent être amenés à produire leurs propres références. Les coûts de production peuvent également prendre en charge l'investissement nécessaire pour une transition agroécologique. Pour répondre à cet enjeu, le label Fairtrade/Max Havelaar ajoute une prime bio au prix minimum calculé pour une culture conventionnelle et inclut de manière progressive les coûts de la transition.

L'intégration de salaires décents (Living wage), adaptés au contexte local, est évidemment un autre sujet complexe. Dans de nombreux pays, les salaires minimums publics ne reflètent pas le niveau de vie réel des familles. Les acteurs du commerce équitable travaillent donc avec d'autres organisations pour établir des références de salaires décents adaptées à chaque contexte. Le mouvement s'engage également dans la Global Living Wage Coalition pour promouvoir cette vision. Le label Fairtrade/Max Havelaar développe par ailleurs une approche spécifique pour mieux intégrer ces références de salaire décent, en lien avec les exigences croissantes pour les entreprises en matière de devoir de vigilance.

Intégrer une perspective de genre dans l'évaluation des coûts de production permet enfin de révéler des inégalités souvent ignorées, comme la répartition inégale des tâches, le travail non reconnu des femmes ou leur accès limité aux ressources et au crédit.

Stratégie de valorisation par les producteur·ices

Pour garder une part plus forte de valeur ajoutée, les coopératives peuvent intégrer et maîtriser elles-mêmes les premières étapes de la transformation, plutôt que de commercialiser des matières premières brutes. Définir des prix minimums pour les produits transformés et non pour les produits bruts permet de soutenir cette stratégie. Par exemple, définir un prix minimum en commerce équitable pour du beurre de karité plutôt que pour des noix de karité incite les acheteurs à s'approvisionner auprès des groupements qui ont développé de la transformation et préserve ainsi une plus grande part de valeur ajoutée dans les campagnes africaines.

Une des difficultés est que les producteur·ices n'ont pas souvent accès à des ressources ou des formations leur permettant de calculer leurs coûts de production, ce qui ne leur permet pas d'identifier des gains de productivité sur leurs fermes ou de renforcer leurs capacités de négociation. Pour combler ce déficit d'information, les acteurs du commerce équitable s'investissent par exemple à travers des programmes d'alphabétisation ou des services d'information commerciaux comme N'kalô, service indépendant de conseil commercial pour le secteur agroalimentaire en Afrique.

Intégrer les coûts cachés

Enfin, une réflexion sur les prix justes et les coûts de production ne peuvent désormais s'envisager sans intégrer la notion de "coûts cachés" ou de "coûts sociétaux" (les coûts sociétaux sont l'ensemble des pertes et dépenses, directes et indirectes, présentes et futures, qui sont supportées par des tiers ou par la collectivité dans son ensemble du fait des impacts sociaux, sanitaires et environnementaux des modes de production et de consommation).

Cette réflexion sur les méthodes de fixation des prix montre qu'un prix juste ne se limite pas à couvrir les coûts de production : il doit inclure des considérations sociales, écologiques et économiques. Quand l'analyse des "coûts de production durable" se limite à des aspects purement financiers ou immédiats, elle peut donner l'impression que les systèmes de production durables (tels que l'agroécologie ou les pratiques résilientes au changement climatique) sont moins compétitifs ou plus coûteux par rapport aux systèmes conventionnels. Cela résulte d'une évaluation incomplète qui ne tient pas compte des avantages à long terme ou des coûts évités grâce à ces pratiques. La prise en compte des coûts sociétaux permet donc de prendre toute la mesure de la performance sociale et environnementale des filières de commerce équitable. ■

Un défi aux multiples tensions pour atteindre l'équilibre entre un prix équitable payé aux producteur·ices et la viabilité économique pour les consommateur·ices.

GDS

Julie Maisonhaute

Déléguée générale adjointe
Commerce Équitable France
maisonhaute@commercequitable.org

EN SAVOIR PLUS :

Analyse des coûts de production agricoles durables pour l'élaboration d'un prix équitable, Collection Éclairages et Recommandations, N°1, 2025, CEF.

Global living wage coalition : https://www.globallivingwage.org

https://www.fairtrade.net/en/why-fairtrade/how-we-do-it/fairtrade-standards/fairtrade-minimum-price-and-premium-information.html

L'outil N'kalô développé par Nitidae : https://www.nitidae.org/initiatives/n-kalo